

BRIEFING Moniteurs

Départemental poussines et jeunes poussines - 2024

Règlement

- Les moniteurs doivent avoir lu le règlement de la compétition et doivent vérifier que les degrés présentés correspondent à la catégorie dans laquelle l'équipe est inscrite.

Effectif moniteurs

- Le nombre de moniteurs ne doit pas dépasser 4 en poussines et jeunes poussines sauf pour les groupes de plus de 20 gymnastes qui peuvent prévoir un moniteur pour 5 gymnastes.
- Chaque moniteur devra porter le bracelet « événementiel » fourni pour pouvoir entrer sur le plateau de compétition.
- Les moniteurs doivent se présenter au début de l'horaire en même temps que leur(s) équipe(s).

Tenue vestimentaire des moniteurs

- Tenue uniforme pour toute l'association : survêtement complet ou tee-shirt ou débardeur blancs ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement, corsaire autorisé pour les monitrices (débardeur fines bretelles interdit)
- **Chaussures de sport uniformes pour toute l'équipe (tongs, claquettes etc.. interdits).**

Tenue vestimentaire des gymnastes

Tenue vestimentaire des gymnastes (extrait de l'article 7.3.1 du PF) :

- Justaucorps identiques pour toutes les gymnastes d'une même équipe ;
- Les brassières (sous-vêtement) sont autorisées ;
- Le port de bijoux (bracelet, collier, montre) est interdit. Seules les petites boucles d'oreilles (clous d'oreilles) sont autorisées ;
- Le port du strapping (bandage) est autorisé ;
- Le port des maniques est autorisé ;
- Le port des chaussettes et/ou chaussons est autorisé ;

Déroulement de la compétition

- Pour une équipe, les gymnastes et les degrés doivent être répartis équitablement sur tous les jurys. Chaque jury doit juger le « même » nombre de gymnastes. Tous les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e doivent être répartis sur tous les jurys qui jugent ces degrés.
- Si deux équipes sont dans le même groupe de compétition : Toutes les gymnastes d'une équipe passent aux différents agrès puis ce sont les gymnastes de l'autre équipe. Que ces deux équipes soient de la même association ou de deux associations différentes.
- Le palmarès se déroulera dans chaque gymnase respectif au même horaire.

Feuilles de notes

- Le palmarès s'effectuant juste après la compétition, les moniteurs des associations du dernier horaire sont invités à venir vérifier les totaux dès la fin de la compétition.

Accident

- Une déclaration d'accident est à faire auprès des directeurs de concours (une fiche spécifique est à votre disposition).

On ne peut pas :

- quitter le plateau sans demander l'autorisation (sauf urgence)
- interdiction de filmer/photographier depuis le plateau

Le moniteur peut

- Du 1^{er} au 3^e degrés : indiquer dans l'ordre les éléments à réaliser – uniquement le nom des éléments (pas de détails)
- parler à la gym pendant le temps de chute (poutre et barres) – entre les 2 sauts (TS)

Barres :

Les entraîneurs ont le droit de :

- RÉGLER l'écartement avant le passage de la gym
- METTRE et ÔTER le tremplin / plinth...
- attention au 2^e au placement de la gym BI hauteur poitrine
- AIDER la gymnaste à s'établir à la suspension BS (1er et 2e) ou à l'appui BS 3^e + 4^e en poussines)
- RESTER sur le tapis des barres à côté de la gym mais sans la toucher
- PLACER (ou non) un tapis supplémentaire pour la sortie

Poutre :

Les entraîneurs ont le droit de :

- METTRE et ÔTER le tremplin

Table de saut :

- Si 1^{er} saut nul, les juges préviennent l'entraîneur
- Si 1^{er} saut différent de celui annoncé, les juges préviennent l'entraîneur (saut nul si besoin)